



Décision n° 133 / 2022
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, de l'Ecole des Arts, du Pôle Nature de Vitrezay, de la Maison de la Forêt, de la Médiathèque, de la Maison de la Vigne et des Saveurs, du Parc Mysterra et du centre des congrès*).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer pour la Médiathèque de Haute-Saintonge :

-Un contrat d'engagement avec M. Julien Billaudeau, pour des ateliers pochoirs le 22 et 23 avril 2022. Le montant total de ses prestations est de 799, 91 € TTC, auquel s'ajouteront les frais de transport, de repas et d'hébergement.

-Un contrat d'engagement avec la CIBDI d'Angoulême, pour une intervention de l'auteur/dessinateur M. Edmond Baudoin jeudi 3 mars 2022. Le montant de cette intervention est de 300 € HT, auquel s'ajouteront les frais de transport.

Fait à Jonzac,

Le 25 FEV. 2022

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU